

ÊTRE HUMAIN !

LE JOURNAL DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS
ANCIENNEMENT FONDATION ABBÉ PIERRE

#128 | JUILLET 2025 | 1 €

DOSSIER

ACCUEILS DE JOUR « ICI, ON SORT DE LA RUE »



07

LA FONDATION AGIT

UNITÉS FAMILIALES
DU RELAIS :
LOGER DIGNEMENT
LES FAMILLES

13

LA FONDATION ANALYSE

EN FRANCE, PLUS DE
700 ACCUEILS DE JOUR
TENTENT DE RÉPONDRE
À L'URGENCE SOCIALE

15

LA FONDATION RÉAGIT

19 ENFANTS MORTS
À LA RUE EN 2024 :
DRAMATIQUE

17

POINT DE VUE

EMMANUEL DAUD :
« LE DROIT NOUS
DONNE RAISON DANS
CETTE AFFAIRE »



827

En 2024, la Fondation pour le Logement des Défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre) a soutenu et déployé 827 projets.

500

La Fondation agit partout en France et à l'étranger grâce à son réseau de 500 associations partenaires.



270 000

En 2024, 270 000 donatrices et donateurs ont soutenu ses actions contre le mal-logement et l'exclusion.

SOLIDARITÉ ET FRATERNITÉ



Comme vous allez le lire dans ce journal, les accueils de jour créés à l'initiative de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre) sont des lieux essentiels aux personnes en situation de grande précarité. Accueillant de manière inconditionnelle, ils répondent aux besoins primaires lorsque l'on a nulle part où aller pour se mettre à l'abri, se laver, prendre un petit-déjeuner. Au quotidien, les équipes salariées et bénévoles qui les animent redonnent un peu de dignité à celles et ceux que la vie n'a pas épargnés et qui luttent chaque jour pour rester debout.

Dans les accueils de jour et dans le réseau de Boutiques Solidarité de la Fondation pour le Logement, chacun a une place et est reconnu en tant que personne, sans jugement. Nul besoin de rendre des comptes à qui que ce soit.

De tels endroits, de tels espaces d'écoute et de rencontres devraient se multiplier sur notre territoire, sortir de l'invisibilité pour être pleinement reconnus comme des lieux indispensables de restauration du lien social et du vivre-ensemble.

À la Fondation, vous le savez, notre combat contre l'exclusion ne cessera jamais, et notre soutien aux accueils de jour en fait partie. Depuis plus de trente ans, grâce à vous, nous agissons au plus près de celles et ceux qui n'ont plus rien et soutenons sans relâche ce maillon de solidarité et de fraternité indispensable.

Marie-Hélène Le Nédic,
Présidente de la Fondation pour le Logement des Défavorisés

« Dans les accueils de jour et dans le réseau de Boutiques Solidarité de la Fondation pour le Logement, chacun a une place et est reconnu en tant que personne, sans jugement. »



Être humain ! est édité par la Fondation pour le Logement des Défavorisés :
3-5, rue de Romainville – 75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00
www.fondationpourlelogement.fr

ISSN : n° 1245-3420.
Publication trimestrielle Commission paritaire
n° 0528 H 89713. Abonnement annuel : 4 €,
prix au numéro : 1 €

Service Donateurs : 01 55 56 37 25

Présidente : Marie-Hélène Le Nédic

Directeur de la publication :
Christophe Robert

Rédacteur en chef : Yves Colin

Journaliste et secrétaire de rédaction :
Delphine Picard

Maquette : Tiens Donc !

Impression : Agir Graphic
81, Bd Henri Becquerel 53000 Laval

Routage : France Routage
2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges

Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

Couverture : © Pierre Faure

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est membre d'Emmaüs France





LA RÉUNION

La Fondation soutient à hauteur de 30 % l'ouverture de 3 nouvelles structures intergénérationnelles en milieu ouvert avec accueil inconditionnel des habitants, à Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-Paul. Au total, 1000 habitants bénéficieront de ces « terrains d'aventures » favorisant convivialité et créativité.

HAUTS-DE-FRANCE

Le 5 juin, la Fondation présentait son éclairage régional 2025, à Lens. Au sommaire, l'absence de logements accessibles, les difficultés d'accès et de maintien dans le logement ainsi que la mobilité.

« TOUJOURS GARDER EN TÊTE LES PERSONNES »

Cela fait plus de 3 ans qu'Yvon est bénévole à l'agence Bretagne. « *Le temps passe si vite ! J'ai fait toute ma carrière à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et j'avais eu l'occasion de travailler avec la Fondation. La problématique de la précarité énergétique m'a interpellé pendant une vingtaine d'années dans ma carrière et je souhaitais continuer à m'engager sur ce terrain. J'interviens principalement sur le Pays du Centre Ouest Bretagne, où la Fondation a mis en place le fonds "zéro abandon" dédié aux personnes qui ne peuvent assumer financièrement certains petits travaux d'urgence où encore leurs factures d'énergie. Au-delà du soutien financier ponctuel que permet ce fonds, il y a cette relation de confiance que l'on crée et qui favorise l'accompagnement plus global des ménages avec pour objectif à terme de rénover la totalité du logement, afin de vraiment sortir de la précarité.* » À l'entendre expliquer son engagement, nul doute qu'Yvon soit convaincu qu'il faut plus fortement et mieux accompagner les plus précaires dans la durée pour mettre véritablement fin aux situations de mal-logement. « *Mon autre objectif,*



c'est de renforcer la mobilisation des collectivités et des institutions locales pour faire bouger les choses, notamment coordonner et faire évoluer les dispositifs financiers et les procédures afin que le reste à charge des familles soit le plus faible possible, voire qu'il disparaisse. Il faut toujours garder en tête les personnes. » Agir auprès des personnes tout en œuvrant au niveau politique... une vraie gageure à laquelle Yvon accorde le temps nécessaire. Sans hésitation et avec passion. 🏠

« ÇA DÉMÉNAGE ! »

C'est le cas de le dire lorsque l'on regarde les chiffres : 50 tonnes de mobilier et électroménager, 3 tonnes de linge, 1 tonne de vaisselle et 30 associations partenaires... 5 ans après sa création, l'association grenobloise est venue en aide à 139 femmes victimes de violence en 2024, leur permettant de se meubler et de s'équiper gratuitement lorsqu'elles quittent la structure d'hébergement d'urgence pour s'installer en logement social. « *À ce moment-là, elles n'ont en général rien à elles et aucune ressource. Elles viennent choisir ce qu'elles veulent dans notre local et nous livrons à domicile, à 30 km à la ronde,* » précise Denis Laquaz, le fondateur de l'association soutenue financièrement à hauteur de 10 % par la Fondation. « *C'est une aide essentielle pour nous ; la Fondation nous soutient depuis le début et au-delà de l'aspect financier, c'est moralement très précieux de la savoir à nos côtés.* » Avec 3 salariés et une centaine de bénévoles, « ça déménage » a ouvert 3 antennes dans la région et devrait en ouvrir une prochainement dans l'Allier. 🏠





« LA PENSION, C'EST GRÂCE À LA FONDATION ! »

Les 25 habitants se sont installés en septembre, au cœur de Marseille, dans le X^e arrondissement. « Au départ, la Pension Saint Éloi devait accueillir des personnes vieillissantes, mais finalement, nous avons reçu énormément de demandes de personnes en errance ou très mal logées, dont de nombreux cas où la voiture sert de logement », précise Sylvain Rastoin, Directeur général de l'association « VivaCité », qui a suivi le montage du projet dès l'achat du bâti, fin 2021. « Sans l'expertise et l'aide financière de la Fondation, nous n'aurions jamais pu faire aboutir ce projet, même avec l'aide de l'État, de la Région et de la Métropole. » Un succès pour cette 1^{re} Pension de famille gérée par « VivaCité », qui compte 3 logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et 2 logements de 30 m² dédiés aux couples. 🏠

« ON EST MIEUX PROTÉGÉ »

Financée à hauteur de 13 % par la Fondation en 2025, la permanence d'accès aux droits de l'association « Act Up Paris » favorise l'accès à l'hébergement et au logement des personnes aux revenus très modestes vivant avec le VIH à Paris et en Île-de-France. « Nous avons réussi à reloger 15 personnes sur 59 demandes enregistrées l'an dernier. Toutes avaient des problèmes de santé et des situations sociales très compliquées. Nous avons aussi 4 chambres d'hôtel financées par la Fondation pour les situations urgentes, afin que personne ne se retrouve dans la rue », précise Nicolas Sergeant, salarié de l'association. De plus en plus de femmes avec enfants viennent solliciter l'unique



permanence du XIX^e arrondissement, ouverte tous les jours, de 11 heures à 20 heures, et animée par un travailleur social et un juriste. « On utilise tous les leviers pour que les malades ne se retrouvent pas dehors ; si nous avons besoin d'avocat, nous sollicitons nos partenaires, dont la Fondation. » En 2024, la permanence a accueilli 357 personnes. 🏠



© Dominique Dumas

RÉSIDENCE SOCIALE JEUNES

18 logements dédiés aux jeunes en insertion professionnelle ont été inaugurés le 19 mai, à Saint-Étienne, grâce au soutien financier de la Fondation et de Soliko, foncière solidaire qu'elle a créée en 2014.

LIEU DE VIE RÉNOVÉ

À Tarnos (40), la Fondation finance en partie les travaux d'amélioration des conditions d'habitat et de travail des 15 femmes en aménagement de peine installées à la ferme agro-écologique Emmaüs de Baudonne.



PARLEMENT DES MAL-LOGÉS

À Grenoble, les 13 et 14 juin, se déroulait la première « **Assemblée populaire contre les injustices** », organisée par la Fondation et de nombreux collectifs rassemblant des personnes vivant la galère dans différentes villes de France et de Belgique, engagées dans des groupes qui luttent au quotidien contre l'exclusion.

DÉAMBULATION LOCATIVE À PARIS

Le 26 juin, l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation invitait son public et ses partenaires à une promenade avec étapes devant des immeubles ou bâtiments, préalablement déterminés car évoquant les expulsions et la lutte contre l'habitat indigne.



SUD LIBAN : PROTÉGER LES DÉPLACÉS

Pour la 2^e année consécutive, la Fondation finance à 100 % la réhabilitation d'unités familiales et d'abris collectifs dans les gouvernorats du Sud de Nabatiyeh et du Mont Liban. Électricité, accès à l'eau, menuiseries (portes, fenêtres et cloisons)... les conditions d'habitat de près de 600 personnes seront améliorées d'ici la fin 2025. En parallèle, des activités de loisirs, des ateliers de sensibilisations aux violences basées sur le genre (51 % des personnes déplacées sont de sexe féminin) seront organisés pour tous les adultes et enfants affectés ou ayant fui le conflit depuis septembre, dans des espaces sécurisés afin de favoriser le lien social, familial et communautaire. 🏠

« MERCI POUR NOS ENFANTS »

À Saint Léon-sur-l'Isle (24), un couple et ses 5 enfants vont enfin vivre dignement dans leur maison de 90 m² acquise en 2004. « *Quand mon mari a dû s'arrêter de travailler, on a vite coupé le chauffage, le gaz était trop cher. Les moisissures sont apparues partout et depuis ce temps, on vit avec* », avoue la mère de famille très modeste dont 4 enfants souffrent d'asthme sévère. Isolation par l'extérieur, mise aux normes de l'électricité, menuiseries, pompe à chaleur air-air, VMC, adaptation de la salle de bains au handicap... les travaux seront achevés en octobre prochain. « *Sans la prise en charge totale du reste à charge de la famille par la*



Fondation, les travaux n'auraient pas été faits », précise Marion Personne, chargée de mission au service Habitat du Syndicat mixte du pays de l'Isle en Périgord, qui a monté le dossier de financement. « *Des dossiers avec des conditions de vie si précaires, nous en avons 1 à 2 par an, sur 150 traités. La Fondation avait débloqué un fonds d'urgence pour l'installation d'un cumulus électrique, l'hiver dernier.* » 🏠



UNITÉS FAMILIALES DU RELAIS

LOGER DIGNEMENT LES FAMILLES

Dans le Cher, les centres d'hébergement d'urgence sont occupés à 65 % par des ménages avec enfants, dont certains suivent un parcours d'insertion professionnelle. « Nous voulions répondre au besoin précis et urgent de ces familles : avoir une adresse et un toit pérenne pour accélérer leur insertion et libérer des places d'hébergement d'urgence particulièrement saturé et inadapté aux familles. C'est pourquoi nous avons lancé l'expérimentation des unités familiales », précise Myriam Durand, chargée de mission à l'association « Le Relais » qui pilote cette expérience innovante menée à Bourges. Le projet qui a vu le jour grâce au soutien financier de la Fondation pour le Logement, a pris forme en avril 2024, avec l'installation d'une première famille albanaise avec 2 enfants dans un logement loué par l'association, situé dans le quartier du Val d'Auron. « La famille signe un contrat de séjour renouvelable tous les 15 jours. L'objectif est de finaliser l'insertion professionnelle dans les

6 mois », ajoute Myriam. 2 autres familles, dont une monoparentale, se sont installées quelque temps plus tard. « Elles sont en situation régulière ou en cours de régularisation ; nous les accompagnons dans toutes les thématiques qui favorisent l'accès au logement ; c'est un accompagnement global rendu possible par l'équipe pluridisciplinaire », ajoute Raphaëlle Guillimin, cheffe de service du Pôle Veille sociale au Relais.

Dernières régularisations administratives, cours de français, rendez-vous médicaux... pour chacun des occupants, ces « unités familiales » permettent un suivi à la carte, assuré par une Conseillère en Éducation Familiale et Sociale, un éducateur de jeunes enfants et une travailleuse sociale. « Les 3 familles que nous aidons ont un point commun : un parcours d'errance migratoire prolongé en centres d'hébergement d'urgence. Elles ont en général séjourné dans 3 ou 4 villes avant d'arriver ici, où nous essayons de rendre possible leur insertion, sans négliger la parentalité. »

Des essais qui portent leurs fruits car le père de la famille albanaise devrait signer son CDD de peintre en bâtiment. La famille a pu obtenir un logement social où elle s'est installée au printemps. « Nous les avons accompagnés jusqu'au logement, y compris le déménagement. Puis, l'assistante sociale de secteur prend notre suite. C'est grâce à l'unité familiale, premier véritable logement, que Monsieur a pu suivre et valider sa formation ; la mère de famille suit des cours de français et les enfants sont inscrits à l'école. Il faut avoir en tête que lorsqu'on appelle le 115 tous les soirs, la seule préoccupation journalière, c'est d'avoir de quoi nourrir sa famille et avoir un endroit pour dormir. Rien ne peut être mené en plus de ces 2 objectifs vitaux », reprend Myriam. D'ici la fin de l'année, un premier bilan sera tiré de cette expérimentation unique dans la région qui ouvre des perspectives d'insertion socio-professionnelle durables aux familles et donne aux enfants un environnement propice à leur épanouissement. 🏠



2024 : 788 Accueils de jour sur le territoire (Ansa)
 135 Accueils de jour soutenus par la Fondation pour le Logement
 28 Boutiques Solidarité labellisées « Fondation pour le Logement »

ICI, ON SORT DE LA RUE

En France, plus de 700 accueils de jour tentent de répondre à l'urgence sociale, accueillant de manière inconditionnelle toute personne en difficulté. Un défi quotidien.

« Ce que l'on constate, c'est que toutes les structures, petites ou grandes, salariées comme bénévoles, font preuve d'un engagement total auprès de leur public. Et elles sont toutes sous-dotées humainement et financièrement », précise immédiatement Aude Tchekhoff, chargée de mission Veille sociale et Hébergement, à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Remontons un peu dans le temps : en 1991, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, alors Fondation Abbé Pierre, ouvre sa 1^{re} Boutique Solidarité, à Marseille, un lieu ouvert sur la rue pour accueillir les personnes sans domicile fixe. Café, écoute, services de base tels que la domiciliation, la bagagerie, les sanitaires... le premier accueil de jour de la Fondation était né dont une définition nationale sera donnée en 2005 : « L'accueil de jour est d'abord un espace permettant d'accueillir en accès libre pendant les heures d'ouverture toute personne qui le souhaite. » Aujourd'hui, vingt ans après cette reconnaissance nationale officielle, les chiffres parlent d'eux-mêmes : on compte près de 800 accueils de jour sur le territoire national et... 350 000

personnes sans domicile fixe. « Les fréquentations sont en hausse et quasiment partout, les locaux sont trop petits et surfréquentés, d'autant plus que de nombreuses places en psychiatrie ont été fermées. À Paris notamment, il est devenu fréquent de voir des ambulances s'arrêter et déposer des personnes devant certains accueils de jour. Autre constat : l'augmentation sur tout le territoire des familles avec enfants et des mères isolées, un phénomène récent, qui a commencé il y a environ 4 ans », ajoute Aude qui anime notamment un groupe de travail national dédié aux accueils de jour.

« J'étais à la rue avec mes 2 enfants, ils avaient 2 ans et quelques mois... j'étais perdue et ne savais pas où aller. On m'a indiqué "la Maison de la Solidarité" et là, ça a changé ma vie. J'ai été énormément aidée, on a pris soin de moi et on m'a écoutée. » Aujourd'hui, les années de galère à la rue font partie du passé d'Élodie, mère isolée de 27 ans. « Grâce à la Boutique Solidarité, je n'ai pas baissé les bras, j'ai trouvé la force de chercher un logement et un travail grâce à elle. Aujourd'hui, je travaille comme auxiliaire de vie et j'ai un logement. Mentalement, j'ai changé et je me sens enfin capable, →

**En France,
350 000 personnes
sont sans domicile
(chiffre Fondation
pour le Logement)**



© Levy Yann

« J'étais à la rue avec mes 2 enfants, ils avaient 2 ans et quelques mois... j'étais perdue et ne savais pas où aller. On m'a indiqué "la Maison de la Solidarité" et là, ça a changé ma vie... on a pris soin de moi et on m'a écoutée. »

Élodie

→ je gagne ma vie, même si ce n'est pas facile de jongler avec les horaires et les enfants... Si je n'avais pas eu la Maison, je ne sais pas ce que je serais devenue. Ici, c'est ma grande famille et dès que je peux venir, je viens donner des nouvelles. » De novembre à mars dernier, l'équipe gennevilloise de 11 salariés et 12 bénévoles a servi 8195 petits déjeuners, permis 2580 douches, organisé 610 actions d'orientation et d'accompagnement, et quelque 356 prestations bien-être et santé... au total, 550 personnes ou familles ont été accueillies, soutenues, aidées. À Auxerre, un seul accueil de jour dans le Département et 700 passages chaque mois ; à Boulogne-sur-Mer, 45 personnes accueillies chaque jour cet hiver, avec un seul salarié ; à Épinal, des fréquentations multipliées par deux ; à Grenoble, des salariés et bénévoles qui distribuent entre 500 et 800 repas par semaine lors de maraudes... « Je pense que l'État ne se rend pas compte de la situation, de ce qui

Un rendez-vous individuel pour l'accès aux droits, à la Boutique Solidarité de Metz.

Dans les accueils de jour, chaque personne en difficulté retrouve sa dignité et sort de l'isolement.



© Pierre Faure

se passe dans les structures. Il y a un grand manque de moyens financiers et une très forte charge mentale. La situation est très tendue. »

Défendre les droits fondamentaux

Combien de témoignages de reconnaissance entend-on dans les Boutiques Solidarité de la Fondation pour le Logement qui a accueilli 560 000 personnes dans son réseau, en 2024 ? Pourtant, année après année, la hausse de fréquentation doublée d'une complexification des démarches rend le travail des salariés et bénévoles de plus en plus ardu pour mettre fin à l'exclusion et permettre à chacun d'accéder à ses droits. Et la dématérialisation administrative, source majeure d'entrave à l'accès aux droits pour les plus démunis, reconnue par le Défenseur des Droits dès 2019, ne fait rien pour faciliter les choses, malgré la pression d'un large collectif d'associations qui plaide depuis 3 ans pour un « service public plus humain et plus ouvert ».

Juriste, Julie Clauzier soutient depuis 6 ans les équipes, partout sur le territoire. « J'interviens en distanciel, dans plus de 200 situations chaque année. Je suis là pour défendre le Droit et faire en sorte que les personnes accueillies puissent accéder à leurs droits fondamentaux, contester un refus, effectuer une démarche à l'amiable.... C'est important d'épauler les équipes salariées et bénévoles car les outils et les ressources sont devenues très complexes », précise-t-elle. À raison de 12 heures par an financées par la Fondation, une centaine de



© Pierre Faure

participants bénéficie de temps de formation précieux. « Je vois des structures qui ne me sollicitent plus, car elles ont désormais les ressources ; des liens se tissent également entre elles pour mutualiser les connaissances ». Récemment, la formation s'est élargie aux accueils de jour de l'île de la Réunion. « Tous les juristes qui travaillent dans le milieu associatif le constatent, les filets de sécurité et de protection sociale ne suffisent plus pour préserver l'accès aux droits fondamentaux... Les Caisses d'allocations familiales (CAF) ont désormais des conventions quinquennales d'objectifs et de gestion qui privilégient la lutte contre la fraude plutôt que la lutte contre le non-accès aux droits ». Judith, éducatrice spécialisée, travaille depuis plus de 8 mois à la Boutique Solidarité de Toulouse. « Nous sommes de plus en plus confrontés à des barrières à tous les niveaux, notamment pour obtenir l'Aide Médicale d'État. Grâce aux formations, on partage les bonnes pratiques, on échange sur les difficultés rencontrées et surtout, le regard juridique nous permet de prendre de la hauteur, de ne pas rester bloqué sans solution ; c'est un vrai soutien, on n'est pas seul face au problème de la personne accueillie. Nous accueillons ici

800

**C'EST LE NOMBRE D'ACCUEILS DE JOUR
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL
ET... 350 000 PERSONNES SANS DOMICILE FIXE**

**Salariés, bénévoles
et personnes
accueillies à la
Boutique Solidarité
de Valenciennes.**

100 personnes par jour et j'avoue que j'apprécie beaucoup l'aide de Julie car le public vient tout autant pour les services que pour l'accès aux droits », souligne la jeune salariée. À Mantes-la-Jolie, la Fondation finance des permanences mensuelles d'accès au logement et à l'hébergement depuis plus de 2 ans, animées par l'Adil 78. Ces permanences sont les seules accessibles aux personnes à la rue sur le département. « Quand tu es à la rue, il faut chercher à manger, où se laver, où dormir. Ce n'est pas tenable de chercher autre chose. Ce qui m'a sauvé, c'est l'association "Déclic". On m'a tout de suite aidé pour mes papiers que j'avais perdus, mais aussi pour ma demande de logement et mon recours Dalo. » →



© Sébastien Godefroy

« Pendant 6 mois, un espace dédié aux familles a été ouvert où les enfants ont été préservés de la violence et de la misère du monde... on voit trop de choses qu'ils n'ont pas à voir à leur âge. Les enfants, ce sont des éponges. »

Richard Diot, directeur de « Point d'Eau »

Préserver les enfants

À « Point d'Eau », l'équipe grenobloise de 4 salariés complétée par 8 à 15 bénévoles durant chaque permanence, enregistre jusqu'à 320 passages journaliers. « Depuis le Covid, le nombre d'enfants que nous accueillons double chaque année. En ce moment, ils sont 20 à 25 tous les matins, nombre d'entre eux ont moins de 3 ans. Or, nous n'avons pas d'espace dédié pour eux. Pour l'instant, grâce à notre collaboration étroite avec un autre accueil de jour grenoblois dédié aux femmes qui effectue une permanence chez nous chaque vendredi, on arrive à gérer. Mais cela reste très tendu... », avoue Richard Diot, le Directeur. Pour sortir de l'impasse, « Point d'Eau » réfléchit à l'ouverture d'un lieu adapté avec la PMI et d'autres acteurs du territoire. Objectif : assurer un soutien efficace grâce à des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants dans un lieu calme, sûr, avec des horaires

3 jeunes filles, à la Boutique Solidarité de Vierzon.

adaptés. Un défi que « Point d'Eau » pourrait relever, après l'expérience réussie du CCAS, l'hiver dernier. « Pendant 6 mois, un espace dédié aux familles a été ouvert où les enfants ont été préservés de la violence et de la misère du monde... on voit trop de choses qu'ils n'ont pas à voir à leur âge. Les enfants, ce sont des éponges. »

Face à l'augmentation et la diversité du public, de nombreux accueils de jour intègrent désormais d'anciennes personnes accueillies dans leurs équipes bénévoles. « J'ai d'abord commencé à petite échelle, avec 7 personnes à la bagagerie. Mais avec le Covid, comme nous étions la seule structure restée ouverte, elles ont été beaucoup plus nombreuses à venir accueillir le public. » En 5 ans, 220 bénévoles, anciens accueillis de « Point d'Eau » se relayent chaque semaine pour répondre aux besoins et créer du lien. « Avant tout, ils sont dans l'écoute et comme ils ont connu les mêmes épreuves que les personnes qui poussent notre porte, les confidences et la confiance naissent bien plus rapidement ; le lien social est d'autant plus fort. Il y a même des amitiés qui se forgent. » Chaque mois, les équipes salariées et bénévoles se retrouvent pour échanger. « Ce n'est pas simple, mais ça marche ! Sans ce soutien, nous ne pourrions pas accueillir tout le monde ni organiser autant de maraudes et de distributions alimentaires. Nous sommes en pleine réflexion pour laisser plus de place aux personnes à la rue et organiser une forme de tutorat, de référent, pour encadrer et répondre à toutes les demandes », ajoute Richard qui peut recevoir jusqu'à 20 propositions par semaine. « Même si elle est encore peu développée, la pair-aidance, comme on l'appelle, est une bonne chose, à partir du moment où les personnes concernées reçoivent une formation et interviennent en complémentarité des équipes salariées. Cela permet d'aborder plus facilement certains sujets comme le parcours migratoire, les addictions ou la détention... c'est plus facile d'évoquer ces questions avec quelqu'un qui les a vécues. Le passé du travailleur pair peut également aider à comprendre les réactions et les décisions des personnes en errance », précise Aude Tchekhoff.

D'ici 2026, la Fondation a prévu de faire un « tour de France » des accueils de jour qu'elle soutient afin de mettre en avant le document d'analyse qu'elle a co-écrit avec toutes les personnes impliquées, conseil d'Administration, personnes accueillies, financeurs, équipes salariées et bénévoles. Un travail collectif inédit qui donne du sens et de la portée à la solidarité et la fraternité. 🏠



DOMINIQUE VERSINI

« SI LA VOLONTÉ POLITIQUE EXISTE, ELLE PRODUIT DES EFFETS »

Co-fondatrice du Samu social, ancienne secrétaire d'État chargée de la lutte contre la précarité, Dominique Versini est en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance à la Mairie de Paris.

Comment mettre fin à l'errance des familles avec enfants, notamment des enfants en bas âge de plus en plus nombreux à la rue ?

C'est une question prioritaire pour moi depuis longtemps, d'autant plus que la situation s'est aggravée depuis 2 ans. Il faut rappeler que le logement et l'hébergement sont deux compétences de l'État. Sauf 2 exceptions : les femmes enceintes et les mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans, qui relèvent de la protection de l'enfance et donc du département. À Paris, nous avons assumé avec Anne Hidalgo cette responsabilité dès 2014, et de manière élargie, avec le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, que nous

tous les arrondissements parisiens. Aujourd'hui, 25 % de logements sont accessibles aux plus modestes. Nous avons pour objectif d'atteindre 30 % en 2035 avec un impératif : ne laisser aucun bâtiment vide dans Paris.

Le 115 est débordé tous les soirs à Paris et l'hébergement d'urgence est saturé... Quelles doivent être les priorités de l'État pour répondre à l'urgence sociale ?

Nous arrivons à une situation inacceptable, que je n'aurais jamais imaginée quand j'ai créé le Samu social en 1993 avec Xavier Emmanuelli : le tri des familles. Depuis 2 ans, en effet, le 115 accepte prioritairement les familles

dans les hébergements d'urgence (majoritairement des chambres d'hôtel réparties en Ile-de-France) et qui produisent des effets préjudiciables à la santé des enfants. Autre urgence, l'augmentation de la production de logements sociaux et très sociaux afin que les plus modestes puissent se loger dignement. À Paris, plus de 110 000 logements sociaux ont été construits depuis 2001. Si la volonté politique existe, elle produit des effets.

Comment renforcer l'accompagnement des personnes en grande précarité ?

À Paris, nous avons eu la volonté politique de développer des Pensions de famille dans tous les arrondissements de la capitale. Ayant initié la création de ces lieux de vie lorsque j'étais secrétaire d'État entre 2002 et 2004, je suis fière de dire qu'il en existe aujourd'hui plus de 1000 en France qui accueillent plus de 22 000 personnes. C'est une vraie réponse pour sortir de l'exclusion. À Paris, il y a 70 Pensions de famille, qui offrent 1574 logements. Nous avons également mis en place le dispositif « Louez solidaire » qui a permis à 232 familles de sortir de l'hôtel entre 2021 et 2023. Avec mon équipe, nous avons l'habitude de qualifier Paris de « ville refuge » au sens où nous croyons que l'accueil digne et le logement social sont un levier fondamental de justice sociale. Nous attendons de l'État qu'il développe la politique du logement qui est actuellement insuffisamment dynamique. 🏠

« Quels qu'aient été les postes et les fonctions que j'ai occupés, je n'ai jamais tremblé face aux hommes et aux femmes de pouvoir... qui ne comprenaient pas toujours mon obstination à défendre sans relâche les plus exclus, les exilés, les femmes ballotées ici et là avec leurs enfants. »*

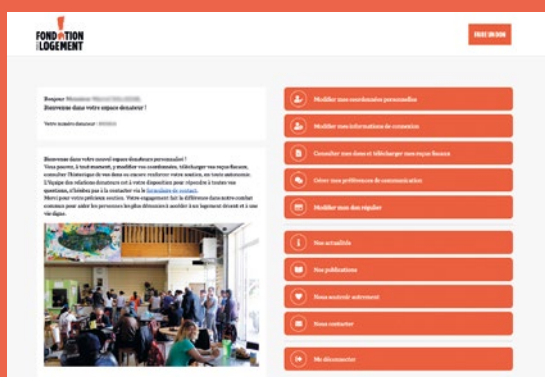
avons conclu en 2015 avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Dans le cadre de ce pacte, nous avons mis à disposition des associations qui luttent contre l'exclusion à nos côtés, 40 bâtiments municipaux dans lesquels des centaines de familles ont été mises à l'abri et accompagnées. Parallèlement, nous avons acheté et réhabilité des immeubles pour produire du logement social et très social dans

avec enfants de moins de 3 mois et les femmes enceintes de plus de 8 mois. Ces consignes sont données par l'État, principal financeur du Samu social qui se voit donc dans l'obligation de les appliquer. Aujourd'hui, un enfant qui dort à la rue avec ses parents n'est plus une priorité ! Il est vraiment urgent de mettre en place une politique sociale et solidaire et de régulariser un maximum de familles qui n'ont rien à faire

* J'ai rêvé d'un monde plus juste, Dominique Versini, récit, Flammarion, 2025.

VOTRE ESPACE DONATEUR EST DISPONIBLE !

Vous pouvez désormais modifier vos coordonnées, télécharger vos reçus fiscaux, consulter l'historique de vos dons ou encore renforcer votre soutien, à tout moment et en toute autonomie, en créant votre espace personnel sur :
espacedonateur.fondationpourlelogement.fr



« J'ai déménagé et souhaite modifier mes coordonnées postales »

« J'ai besoin de télécharger le reçu fiscal des dons réalisés à la Fondation l'an dernier »

« Nous souhaiterions pouvoir renforcer notre soutien aux actions de la Fondation en augmentant le montant de notre don régulier »

« J'aimerais recevoir mes reçus fiscaux par email »

« J'ai changé de banque et souhaite modifier mon RIB pour mes prélèvements automatiques »



E128/JABO

BON D'ABONNEMENT AU MAGAZINE « ÊTRE HUMAIN ! »

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation pour le Logement des Défavorisés- Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation pour le Logement « Être humain ! ».

☐ **OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation pour le Logement en m'abonnant au magazine « Être humain ! ».**

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « Fondation pour le Logement des Défavorisés ».

☐ Mme

☐ Mlle

☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

..... @

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (anciennement Fondation Abbé Pierre), reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Être Humain ! », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr ou par courrier à Fondation pour le Logement des Défavorisés RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees



19 ENFANTS MORTS À LA RUE EN 2024 : *DRAMATIQUE*

En 2024, plus de 855 personnes sans domicile sont mortes, révélait fin mai le Collectif « Les Morts de la Rue ». Parmi elles, 19 enfants. Des chiffres honteux. Des chiffres en augmentation, qui plus est. La tragédie de ces vies condamnées prend une dimension encore plus révoltante lorsque l'on sait que de plus en plus de familles monoparentales, avec de jeunes et très jeunes enfants, se retrouvent à la rue, sans aucune solution de logement ni d'hébergement. Sans abri. Rappelons que notre pays compte 350 000 personnes sans domicile. Où que l'on regarde, les hébergements d'urgence sont saturés, le 115 débordé. Et l'on apprend dans ce contexte déjà si tendu, que les expulsions locatives n'ont jamais été aussi nombreuses, atteignant le chiffre accablant de 24 500 ménages en 2024.

D'après les derniers chiffres de l'Unicef France et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, au moins 2 043 enfants ont dormi à la rue, le 19 août 2024. Parmi eux, 467 étaient âgés de moins de 3 ans. Des chiffres scandaleux en augmentation de 120 % par rapport à 2020. Comment se fait-il que de telles données ne provoquent pas un électrochoc auprès de la puissance publique ? Peut-on accepter de vivre

dans une société où les plus faibles d'entre les faibles sont abandonnés de la sorte ?

Comment se fait-il que l'État ne prenne pas immédiatement les mesures politiques qui s'imposent pour mettre fin à toutes ces tragédies humaines ? Préserver la vie est de la responsabilité de l'État, garant de la cohésion sociale et de la sécurité de tous les citoyens. Le « quoi qu'il en coûte » pour les personnes sans abri fut possible pendant le Covid, pourquoi pas aujourd'hui ?

L'ensemble des associations de lutte contre les exclusions s'accordent à dire depuis plusieurs années qu'il faut plus de moyens humains et financiers pour venir à bout du sans-abrisme. Que des solutions existent et que certaines d'entre elles peuvent s'appliquer immédiatement pour lutter contre l'exclusion, pour refuser que le destin d'enfants, de familles sans logement ni hébergement soit sacrifié. Des initiatives citoyennes et solidaires s'organisent partout sur le territoire, notamment dans les écoles, symboles de notre République. À la puissance publique de donner l'exemple de la fraternité et de l'égalité. Il n'y a plus de temps à perdre. L'attentisme et le renoncement sont insupportables. À l'image de toutes ces vies volées. 🏠





EXPULSIONS LOCATIVES ET LOI KASBARIAN-BERGÉ

Plus de 24 000 ménages expulsés en 2024 : autant de situations dramatiques que le Collectif des associations pour le Logement (CAL) dénonce, demandant la mise en place d'un plan de prévention interministériel en urgence ainsi que l'évaluation de la loi Kasbarian-Bergé promulguée il y a près de 2 ans, et fragilisant fortement les locataires déjà en difficulté.

PROCÈS RUE D'AUBAGNE

Le délibéré du procès des effondrements de la rue d'Aubagne, dans lequel la Fondation pour le Logement des Défavorisés s'est portée partie civile, sera rendu le 7 juillet.

« ZÉRO LOGEMENT BOUILLOIRE »



La Fondation pour le Logement organisait le 11 juin dernier un séminaire à l'Assemblée nationale, invitant l'ensemble des Députés à construire avec elle une proposition de loi visant à adapter les logements aux fortes chaleurs en recourant à des procédés qui n'alimentent ni n'accélèrent le changement climatique. Depuis 2023, la Fondation alerte sur le phénomène des logements bouillottes, impossibles à rafraîchir quand le thermomètre grimpe et qui deviennent inhabitables. Pour tous, propriétaires, occupants, locataires, collectivités, comme pour la planète, il y a urgence ! 🏠



ENCADREMENT DES LOYERS

Paris, Lille, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Grenoble et sa métropole, Plaine Commune, Est Ensemble, l'agglomération du Pays basque... ces territoires ont choisi d'expérimenter l'encadrement des loyers ; ce dispositif né en 2014 est un mécanisme de plafonnement qui limite la hausse des loyers en harmonisant les prix. Ce mécanisme est fixé par arrêté préfectoral en fonction de plusieurs critères. Cependant, il risque de prendre fin le 23 novembre 2026, date à laquelle de nombreux ménages se retrouveraient alors dans des situations extrêmement précaires, dans des territoires tendus. Pour la Fondation, la prolongation de l'encadrement des loyers doit être mise à l'agenda parlementaire afin que le dispositif devienne pérenne et qu'il soit ouvert à toutes les villes volontaires. 🏠

POINT DE VUE

© Emmanuel Daoud



« LE DROIT NOUS DONNE RAISON DANS CETTE AFFAIRE »

Le 13 février, **Maitre Daoud**, avocat pénaliste, assignait l'État en justice pour « non-assistance à personnes mal logées » pour le compte du Collectif des Associations pour le Logement.

En déposant 2 recours contre l'État, assiste-t-on au procès du mal-logement ?

D'une certaine manière, oui. Nous avons déposé 2 recours en responsabilité contre l'État, l'un sur l'hébergement d'urgence et l'autre sur le Droit au logement opposable (Dalo). Nous dénonçons le refus de l'État de remplir ses obligations minimales, c'est-à-dire héberger dignement toute personne sans abri qui le demande et loger celles et ceux qui sont reconnus prioritaires et urgents au titre du Dalo, dont certains attendent depuis 10 ans ! Le Dalo est un droit qui doit être effectif. Il faut savoir que sur les 440 658 ménages reconnus prioritaires qui auraient dû être relogés par l'État, seuls 281 610 ont été relogés et 102 969 attendent toujours un logement. Il fallait vraiment mener cette action en justice et le fait que 40 associations saisissent le Tribunal Administratif de Paris n'est pas anodin, c'est très important. Sur le plan symbolique d'une part, mais aussi parce que ce chiffre donne du poids, de l'efficacité à la démarche. La situation est exceptionnelle car l'État sait qu'il ne respecte pas la Loi sur trois points : d'abord, il est le garant de la reconnaissance du statut prioritaire des ménages et c'est lui qui a le pouvoir de désigner un bailleur social qui attribue un logement aux ménages dans un délai de trois à six mois ; le cas échéant, il doit se substituer au bailleur. Deuxième point, l'État doit faire respecter le Droit par les collectivités

publiques et les bailleurs sociaux ; si ce n'est pas le cas, le préfet qui représente l'État doit se substituer à elles et prendre sur leur contingent de logements sociaux pour loger les ménages prioritaires. Enfin, l'État a le pouvoir de production de logements sociaux et très sociaux, soit par la réquisition, soit par le financement de nouveaux logements accessibles aux plus modestes. Sur ces 3 obligations de résultat, l'État n'en remplit aucune. Il n'exerce pas le pouvoir qui est le sien pour faire appliquer une Loi qui a plus de 18 ans... Il fallait agir pour dénoncer cela. L'État est d'autant plus responsable que nos recours ne couvrent qu'une partie des victimes de la crise du logement, il y a d'autres situations urgentes parmi les 4,2 millions de personnes mal logées...

Le jour du dépôt des 2 recours par le Collectif, une pétition a été lancée... a-t-elle un poids juridique ?

Cette pétition n'est pas un argument central dans l'action menée contre l'État, ce n'est pas un argument juridique, mais c'est un élément d'information qui a du poids dans la procédure, même si pour l'instant nous n'avons pas de date annoncée pour la réplique de l'État. En général, il faut attendre 12 à 18 mois, un temps d'attente très long pour les familles en situation précaire ; un temps durant lequel d'autres familles seront victimes des manquements de l'État... À la mi-mai, nous en étions à 53 000 signataires, ce qui est un bon chiffre, même

si l'on est loin du chiffre de 2 millions que nous avons atteint pour « l'Affaire du Siècle », où la Fondation était également intervenue. L'expérience montre d'ailleurs qu'à chaque fois que le Collectif prend la parole ou que la Fondation pour le Logement communique sur la procédure, cela relance le mouvement.

Êtes-vous optimiste quant à l'issue de ces 2 recours ?

Oui, je suis très optimiste. Le travail qui a été fait par les associations membres du Collectif a été remarquable et très rigoureux. Il y a eu des mois de travail de collecte de données ; l'analyse juridique a été menée par quatre cabinets d'avocat mandatés... Si nous avions eu le sentiment que cette action nous menait à une impossibilité juridique, nous n'aurions pas déposé ces deux requêtes. Or, c'est tout le contraire, le Droit nous donne raison. Et le combat qui est mené dans cette affaire de « non-assistance à personnes mal logées » est un combat pour la justice, pour défendre le Droit au logement, mais aussi le Droit à la santé, à l'éducation, à la vie ! En tant que pénaliste, je défends des individus qui sont des victimes ; je pense que le Droit permet la mise en œuvre concrète des principes qui permettent de mieux vivre ensemble, dans le respect des plus vulnérables. 🏠



MERCI À NOTRE MARRAINE !

Grâce à la participation de Nolwenn Leroy à l'émission « Qui veut gagner des millions ? » diffusée le 24 mai dernier, la Fondation pour le Logement a remporté la somme de 36 000 euros dédiés à ses actions de lutte contre le mal-logement.

OKKO HOTELS, UN HÔTELIER ENGAGÉ

Groupe hôtelier familial 4 étoiles, OKKO HOTELS est depuis 2023 la seule marque hôtelière entreprise à mission, ce qui implique une démarche volontaire qui engage juridiquement à progresser sur les problématiques environnementales et sociétales. OKKO HOTELS souhaite prouver qu'une hôtellerie durable et socialement plus responsable est possible et va ainsi mettre en place un « refus de service solidaire » en invitant les clients séjournant plusieurs nuits à décliner le nettoyage de leur chambre. À la clé, moins de consommations d'énergie, d'eau et de produits d'entretien, mais également un geste solidaire puisque l'enseigne s'engage à reverser 2 € à la Fondation pour le Logement des Défavorisés. « Avec ce dispositif, nous voulons montrer à nos clients qu'en adoptant des comportements plus vertueux pendant leurs séjours, ils deviendront acteurs d'une hôtellerie plus durable et solidaire. Le choix de la Fondation est le fruit d'un vote au sein de nos



équipes. L'idée qu'un acteur de l'hôtellerie haut de gamme puisse s'engager concrètement contre le mal-logement a parlé à l'ensemble des collaborateurs. Le dispositif sera en place dès l'été 2025 dans les 15 hôtels du groupe en France », explique Solenne Ojea-Devys, directrice générale du groupe. 🏠

IKEA : 60 000 EUROS POUR LES FAMILLES MAL LOGÉES

Fidèle partenaire depuis 20 ans, IKEA France soutient la Fondation via du mécénat financier et du don de mobilier et d'équipement de la maison. Pour la 2^e année consécutive, IKEA a également mené dans l'ensemble de ses 36 magasins l'opération « PLAY » du 31 mars au 20 avril au profit de la Fondation. IKEA a ainsi reversé 1 euro par peluche achetée, soit 60 000 euros reversés en soutien aux enfants et familles mal logés. « Nous souhaitons améliorer le quotidien du plus grand nombre, et particulièrement celui des enfants en situation de précarité. Nous pensons que les enfants sont les personnes les plus importantes au monde. Or, trop d'entre eux souffrent encore de mal-logement en France. Nous sommes convaincus que la maison doit être pour chacun d'entre eux un espace de sécurité, de jeu, de confort

Du 31 mars au 20 avril 2025

1 peluche à aimer, 1€ pour aider.

IKEA s'engage aux côtés de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

1 peluche achetée = 1€ reversé pour aider les enfants mal logés.

pour leur donner toutes les chances de grandir sereinement. Nous sommes donc ravis de renouveler chaque année depuis 20 ans notre soutien aux actions de la Fondation pour le

Logement des Défavorisés en mettant notre expertise de l'aménagement de la maison au service de cette cause », Emilie Carpels, directrice du Développement durable IKEA France. 🏠



NOUVEAU! VOTRE ESPACE DONATEUR

N'hésitez pas à créer votre espace sur espacedonateur.fondationpourlelogement.fr

Vous pouvez, à tout moment, y modifier vos coordonnées, télécharger vos reçus fiscaux, consulter l'historique de vos dons ou encore renforcer votre soutien, en toute autonomie.

Merci pour votre précieux soutien !

Votre engagement fait la différence dans notre combat commun pour aider les personnes les plus démunies à accéder à un logement décent et à une vie digne.



BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien complété sous enveloppe affranchie à :

« **Fondation pour le Logement – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9** » (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque).

**FONDATION
LOGEMENT**



E128/BS

☐ **OUI**, je soutiens les actions de la Fondation pour le Logement des Défavorisés. **Je donne :** €

Raison sociale : Siren :

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation à cette adresse :

.....@.....

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Être Humain! », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr ou par courrier à Fondation pour le Logement des Défavorisés RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees

Sauf demande d'affectation particulière, la Fondation utilise au mieux les fonds recueillis pour l'ensemble de ses missions et ainsi lutter contre le mal-logement en répartissant son budget selon l'urgence.



**Un logement
vous rend
le bonheur
que la rue
vous a pris.**



**FONDATION
POUR LE LOGEMENT**

Un combat en héritage